

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 746

7 avril 2009

SOMMAIRE

20 June S.A.	35771	Huacheng Real Estate S.A.	35765
ABN AMRO Alternative Investments	35777	Kenross Lux S.A.	35779
Acergy S.A.	35766	Kenross Lux S.à r.l.	35779
Adanel S.à r.l.	35808	Lazarus S.A.	35775
Altmunster Investment S.A.	35768	Lobistic S.A.	35775
A & S Holding S.A.	35768	Lux Engineering S.A.	35803
AS. MA. Kehlen	35796	Magic Finance S.A.	35773
Atomo	35762	Mathen Investments S.à r.l.	35808
AvVenta WorldWide Holdings Lux S.à r.l.	35798	M.T.T. S.A.	35778
Biagiotti International S.A.	35775	Parsector S.A.	35774
BLEMOX Spf S.A.	35770	Plastichem S.A.	35762
Cabot Luxembourg Investments S.à r.l.	35784	Primera Fund	35778
Cabot Luxembourg Investments S.à r.l.	35785	PWM Vermögensfondsmandat - DWS ...	35777
Carlyle/Riverstone Hungary Limited Liabi- lity Company Luxembourg Branch	35781	Quadriga Superfund Sicav	35763
CB - Accent Lux	35772	Richemond Hôtels Holdings S.A.	35764
Cofida S.A.	35762	Rosebud Hôtels Holding S.A.	35764
Dexia Clickinvest	35771	SD-Racing	35793
Dexia Leveraged Investment	35765	Sensient Finance Luxembourg S.à r.l.	35808
DWS Institutional	35776	Société Anonyme des Chaux de Contern	35774
EASA	35784	Stabilia International S.A.	35800
Finplat S.A.	35769	Swedbank S.A.	35783
Fortis L Fix	35766	UBS Luxembourg Diversified Sicav	35764
Fortis L Fund	35778	Valtrade Investissements S.A.	35771
Fortis Personal Portfolio FoF	35768	Ventos S.A.	35773
Fortis Personal Portfolio Fund	35769	WestOptiFlex SICAV	35765
FPM Funds	35776	Whitehall European RE 5 S.à r.l.	35785
GEAF International 2 Sàrl	35805	Why Not S.A.	35772
Geoforage S.A.	35807	Wik-Investissement GmbH	35793
Giva S.A.	35770	Wikora S.A.	35785
		Zubaran Holding S.A.	35770

Plastichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.457.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 11 mai 2009 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 2 avril 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009029814/29/18.

Cofida S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 30.992.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 avril 2009 à 11.00 heures au siège social, 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
2. Affectation du résultat de l'exercice 2008 et des résultats reportés au 31 décembre 2008;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2008;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non-tenue de l'assemblée générale ordinaire à la date statutaire.

Conformément à l'article 9 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009039875/687/19.

Atomo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.035.

The shareholders of the Sicav are convened to:

ANNUAL SHAREHOLDER'S MEETING

to be held on April 29th 2009 at 10:00 a.m at the registered office of the Company

Agenda:

1. Approval of the Chairman of the Board of Director's report and the Independent Auditor's report.
2. Approval of the Financial Statements as at December 31st, 2008.
3. Allocation of results, as proposed by the Board i.e. carrying forward of the results.
4. Discharge of the Directors for the performance of their duties during the financial year ending on December 31st, 2008.
5. Statutory nominations - i.e:
 - a. Resignation of Mr Carlo Camperio Ciani on November 25th, 2008.
 - b. Ratification of the cooptation of Mr Sylvain Feraud on November 26th, 2008.

- c. Appointment of Mr Sylvain Feraud as Director.
- d. Reelection of Mrs Miriam Sironi and Mrs Margherita Balerna Bommatini as Directors.
- 6. Renewal of the mandate of Deloitte S.A. as Independent Auditor.
- 7. Miscellaneous.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with:

For the Luxembourg:

Banque de Luxembourg S.A.
14, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

For Italy:

INTESA SANPAOLO S.p.A
Direzione Financial Institution
Transaction Service
P. za della Scala, 6
I- 20121 Milano

The shareholders wishing to be represented at this assembly can obtain a proxy with the same organism.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2009042400/8249/36.

Quadriga Superfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.921.

Die

ORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Quadriga Superfund SICAV findet am 4. Mai 2009 um 11:00 am Sitz der Gesellschaft, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, mit folgender Tagesordnung statt:

Tagesordnung:

1. Ernennung des Vorsitzenden der Versammlung
2. Präsentation und Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers
3. Präsentation und Genehmigung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2008
4. Zuteilung der Gewinne
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für die Ausübung ihres Amtes im Finanzjahr mit Ende am 31. Dezember 2008
6. Satzungsgemässe Ernennungen
7. Verschiedenes

Der Jahresbericht per 31. Dezember 2008 sowie das Vollmachtsformular können auf Anfrage kostenlos am Sitz der Gesellschaft bezogen werden. Es wird darauf hingewiesen, dass für die rechtsgültige Beschlussfassung bei der Versammlung keine Quoren erforderlich sind. Die Beschlüsse müssen lediglich mit der Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst werden.

Wer persönlich an der ordentlichen Hauptversammlung teilnehmen möchte, wird ersucht, dies am Sitz der Gesellschaft mindestens zwei Arbeitstage vor der Versammlung bekannt zu geben.

Aktionäre, denen es nicht möglich ist, an der Hauptversammlung persönlich teilzunehmen, können sich mittels eigenhändiger Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen. Eine solche Vollmacht ist mindestens zwei Arbeitstage vor der Versammlung, zuerst per Telefax und anschließend per Post an Céline Parmentier, CACEIS Bank Luxembourg, 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Fax: (+352) 47 67 75 08, zu übersenden.

Zur Überprüfung der Echtheit Ihrer Vollmacht, wären wir Ihnen dankbar, wenn Sie uns (an Fräulein Céline Parmentier) eine Kopie von ihrer gültigen Identitätskarte, ihrem gültigen Pass oder die aktualisierte Liste der Unterschriftsberechtigten, im Falle einer Gesellschaft, schicken könnten.

Falls die obergenannten Identitätsunterlagen nicht bei uns zur Verfügung stehen, wird Ihre Vollmacht nicht berücksichtigt werden.

Quadriga Superfund SICAV.

Référence de publication: 2009042465/755/35.

**Rosebud Hôtels Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Richemond Hôtels Holdings S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 73.951.

Le conseil d'administration de la Société a décidé de convoquer une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires (l' "AGE") qui se tiendra le 24 avril 2009 à 11.00 heures, au 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg dans les bureaux de l'Etude Elvinger, Hoss & Prussen afin de délibérer et voter le point de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Autorisation du conseil d'administration de la Société de procéder à la cession des actifs suivants de la Société dans la mesure où et selon les modalités que le conseil d'administration jugera opportunes, nécessaires ou utiles:

- Intégralité de la participation et des créances contre la société Rue Royale;
- Intégralité de la participation et des créances contre la société Neue Hotel Atlantis;
- Intégralité de la participation dans South Peak Hotels and Resorts;
- Intégralité de la participation et des créances contre la Société Immobilière Plantamour Gevray.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Le président du conseil d'administration.

Référence de publication: 2009039876/260/21.

UBS Luxembourg Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.346.

Shareholders are kindly convened to attend the

GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, on April 22, 2009 at 11:00 a.m., as postponed during the Annual General Meeting held on 25 March 2009, with the following agenda:

Agenda:

1. Notice on the ordinary general meeting of 25 March 2009, which was not held on the specified statutory date as the financial statements as of November 30, 2008 were provided in due time
2. Report of the Board of Directors and the Independent Auditor
3. Approval of the financial statements as of November 30, 2008
4. Decision on allocation of net profits
5. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended November 30, 2008
6. Appointment of the Members of the Board of Directors
7. Appointment of the Independent Auditor
8. Miscellaneous

VOTING

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

NOTES

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on April 16, 2009.

- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. at the latest on April 16, 2009.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009042469/755/33.

WestOptiFlex SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.826.

Die JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

findet gemäß Artikel 22 Absatz 2 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable) WestOptiFlex am 14. April 2009 um 10.00 Uhr in den Räumen der WestLB International S.A., 32-34, bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des vom Verwaltungsrat vorgelegten Jahresabschlusses zum 31.12.2008
3. Verwendung des Jahresergebnisses
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Die Zulassung zur Generalversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 9. April 2009 bei einer Bank hinterlegt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Hinterlegung der Anteile genügt als Nachweis.

Luxemburg, 30. März 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009042385/755/22.

Huacheng Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 137.085.

All the shareholders of the company are convened to the

ORDINARY GENERAL MEETING

that will be held at the registered office, extraordinarily on *April 23rd, 2009* at 2.00 pm, with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of the Statutory Auditor, discharge and replacement.
2. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009042413/565/13.

Dexia Leveraged Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.181.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires (« l'Assemblée ») de Dexia Leveraged Investment aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg le 23 avril 2009 à 10 heures

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2008
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 21 avril 2009 auprès de Dexia Leveraged Investment, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Madame Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Dexia Leveraged Investment
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2009042449/755/28.

Fortis L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46B, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 50.443.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le vendredi 23 avril 2009 à 11:00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 46B, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009042453/755/25.

Acergy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 43.172.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Acergy S.A. (the "Company"), a Société Anonyme Holding RCS Lux B 43.172 having its Registered Office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, will be held at the offices of Services Généraux de Gestion S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, on Friday May 22, 2009 at 2.00 p.m., for the following purposes:

Agenda:

1. To consider (i) the report of Deloitte S.A., Luxembourg, Independent Auditors ("Réviseurs d'entreprises") on the unconsolidated and consolidated financial statements of the Company, (ii) the Report by the Board of Directors of the Company, in respect of the consolidated and unconsolidated financial statements of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008.
2. To approve the unconsolidated balance sheet and statements of profit and loss of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008.
3. To approve the consolidated balance sheet and statements of operations of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008.
4. To discharge the Board of Directors of the Company in respect of the proper performance of their duties for the fiscal year ended November 30, 2008.
5. To authorise the Company, or any wholly-owned subsidiary, to purchase Common Shares of the Company, from time to time in the open market and in privately negotiated transactions up to a maximum of 10% of the issued Common Shares net of the Common Shares previously repurchased and still held, at a price reflecting such open

- market price and on such other terms as shall be determined by the Board of Directors of the Company, provided
- (a) the maximum price to be paid for such Common Shares shall not exceed the average closing price for such Common Shares on the Oslo Stock Exchange (or the average closing price for American Depositary Shares (ADSs) on the Nasdaq Global Select Market, if applicable) for the five most recent trading days prior to such purchase and
 - (b) the minimum price to be paid for such Common Shares shall not be less than the par value (i.e. U.S. \$ 2.00 per share) thereof and further provided such purchases are in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg Company Law, such authorisation being granted for purchases completed on or before August 31, 2010.
6. To elect 6 Directors of the Company to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until their respective successors have been duly elected. The proposal is to (a) re-elect Mr Jean Cahuzac, Mr Tom Ehret, Sir Peter Mason, Mr J. Frithjof Skouverøe and Mr Trond Westlie as Directors and (b) to elect Dr Thorleif Enger as a new Director.
 7. To elect Independent Auditors ("Réviseurs d'entreprises") to audit the unconsolidated and consolidated financial statements, of the Company, for a term to expire at the next Annual General Meeting of Shareholders.
 8. To approve the determination of dividends of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008, namely approval of the recommendation of the Board of Directors of the Company of payment of a final dividend of U.S. \$ 0.22 per Common Share, payable on June 12, 2009 to Shareholders (and June 17, 2009 for holders of ADR's) of record as of May 28, 2009. (Note: The first trading date ex-dividend will be May 26, 2009).
 9. In conformity with the provisions of the Luxembourg Company Law and Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, to:
 - (i) extend the validity of the Company's authorised share capital of U.S. \$ 460,000,000.- represented by 230,000,000 Common Shares par value U.S. \$ 2.00 per share of which 194,953,972 Common Shares par value U.S. \$ 2.00 per share have been issued, and
 - (ii) approve the Report of the Board of Directors of the Company recommending and authorising the Board to implement the suppression of Shareholders' pre-emptive rights in respect of the issuance of shares for cash with respect of all authorised but un-issued Common Shares, in particular:
 - (a) to issue Common Shares for cash whether in a private transaction or in a public offering at such price as determined by the Board of Directors of the Company (including below market value if deemed by the Board of Directors to be in the best interest of the Company) in order to enlarge or diversify the shareholder base through the entry of new investors, and
 - (b) to issue, or offer to issue, Common Shares in connection with participation, financing, joint venture or other strategic proposals, strategies or projects and/or to secure financing if the Board of Directors of the Company determines same to be in the best interest of the Company (including below market value if deemed by the Board of Directors to be in the best interest of the Company), provided that no Common Shares shall be so issued pursuant to subsections (a) or (b) hereof at a price of less than seventy-five percent (75%) of the market value determined by the average closing price for such Common Shares on the Oslo Stock Exchange (or the average closing price for American Depositary Shares (ADSs) on the Nasdaq Stock Market, Inc., if applicable) for the ten most recent trading days prior to such transaction and further provided that Common Shares shall be issued otherwise on the terms and conditions set forth in such Report, including where the issue price is less than the "par value" of a Common Shares (U.S. \$ 2.00), the Board of Directors shall be authorised to proceed with any such transaction and to transfer from the "paid-in" surplus ("free reserves") account of the Company to the "par value" account of the Company any such deficiency between the par value and the issue price of any such shares. Each of the foregoing actions to be effective for a further five year period from the date of publication of the minutes of the Annual General Meeting and,
 - (iii) make all consequential changes to the Articles of Incorporation.
 10. To authorise the Board of Directors of the Company to cancel shares which have been bought back or which may be bought back from time to time by the Company or any indirect subsidiary thereof as the Board of Directors sees fit and to make all consequential changes to the Articles of Incorporation to reflect the cancellation in the number of issued Common Shares.

Yours sincerely,

April 2, 2009.

Mark Woolveridge
Chairman

The following documents may be inspected at the registered office of the Company and copies may be obtained for free thereat upon request

- 1) the Report of Deloitte S.A., Luxembourg, Independent Auditors ("Réviseurs d'entreprises"), on the unconsolidated and consolidated financial statements of the Company,
- 2) the Report by the Board of Directors of the Company, in respect of the unconsolidated and consolidated financial statements of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008,
- 3) the unconsolidated balance sheet and statements of profit and loss of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008,

4) the consolidated balance sheet and statements of operations of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008,

5) the Proxy Card with the return envelope provided for such purpose so as to arrive at the registered office by May 13, 2009. The giving of such Proxy will not affect shareholder's right to revoke such Proxy or vote in person should he/she later decides to attend the Meeting.

Référence de publication: 2009042474/795/89.

Altmunster Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 107.260.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra extraordinairement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, le 29 avril 2009 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009042478/534/18.

A & S Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.216.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on April 23, 2009 at 16.00 a.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2008 an allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2008.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009042480/1023/16.

Fortis Personal Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46B, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.176.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 23 avril 2009 à 11:30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 46B, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009042457/755/25.

Fortis Personal Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46B, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 23 avril 2009 à 10:30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 46B, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009042461/755/25.

Finplat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.611.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 avril 2009 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009042482/1023/18.

Giva S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 12.112.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 avril 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009042486/1023/16.

BLEMOX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 10.528.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 28 avril 2009 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31/12/2008
3. Affectation des résultats au 31/12/2008
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009042489/3842/18.

Zubaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 60.501.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 11 mai 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 6 avril 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009042493/29/18.

Valtrade Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 76.449.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 avril 2009* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009031697/696/17.

20 June S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 77.501.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 avril 2009* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'art. 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009035169/1017/16.

Dexia Clickinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 53.730.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires (« l'Assemblée ») de Dexia Clickinvest aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg le *23 avril 2009* à 10 heures

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2008
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 21 avril 2009 auprès de Dexia Clickinvest, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Madame Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg :

Dexia Banque Internationale à Luxembourg
69, route d'Esch
L - 1470 Luxembourg

- en Belgique : Dexia Banque Belgique

44, boulevard Pachéco
B - 1000 Bruxelles
Dexia Clickinvest
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2009042503/755/34.

CB - Accent Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CB-Accent Lux qui se tiendra le 27 avril 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008;
2. rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008;
3. approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 et affectation du résultat;
4. décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat;
5. nominations statutaires;
6. ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009;
7. divers.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée devront déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès de :

Pour le Luxembourg :

Sanpaolo Bank S.A.
8, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg

Pour la Suisse:

Cornèr Banca S.A.
Via Canova, 16
CH- 6901 Lugano

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009042498/755/28.

Why Not S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.796.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 24 avril 2009 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires

- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033538/755/19.

Magic Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.789.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 24 avril 2009 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033953/755/19.

Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Les actionnaires de Ventos S.A. sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 17 avril 2009 à 10 heures, au siège social: 40, rue du curé (2^{ème} étage), à L-1368 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice 2008
2. Rapport du Réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2008
4. Affectation du résultat de l'exercice
5. Décharge à donner aux Administrateurs et Réviseur d'entreprises
6. Nominations statutaires et rémunération des membres du Conseil d'administration
7. Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'administration en vue du rachat d'actions propres
8. Divers

Pour assister à l'Assemblée générale ordinaire, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien s'adresser à leur Banque afin que cette dernière leur délivre une carte d'admission au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires empêchés d'assister à l'Assemblée ont la possibilité de se faire représenter par un mandataire au moyen d'une procuration. La procuration dûment complétée et signée, accompagnée de la carte d'admission préalablement délivrée par la Banque devront être déposées au siège social de Ventos S.A. au plus tard le 09 avril 2009 à 17 heures.

La procuration ainsi que les résolutions soumises au vote de l'Assemblée sont disponibles sur le site internet de Ventos S.A., www.ventos.lu, à la page «A propos de Ventos - Assemblées générales» et sur demande auprès du Secrétariat de Ventos S.A. tél.: +352.22.59.02-1.

Le Président du Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009036076/1465/30.

Société Anonyme des Chaux de Contern, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 7.119.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 avril 2009, à 15.00 heures, à Contern, rue des Chaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2008.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Désignation d'un réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2009.
5. Divers.

Conformément à l'article 16 des statuts, les actionnaires propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée dans un des établissements suivants:

au siège social à Contern,
à la Banque Fortis Luxembourg,
à la Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Les actionnaires en nom qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent en aviser la société cinq jours au moins avant l'assemblée.

Les procurations devront être parvenues au siège social trois jours francs au moins avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009036741/2857/26.

Parsector S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.661.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 17 avril 2009 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "PARSECTOR S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction

qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".
5. Adaptation de l'article 14 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009037123/755/40.

Lobistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 114.271.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *16 avril 2009* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007; affectation des résultats;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. ratification de la démission de M. Christoph KOSSMANN du Conseil d'Administration et de la cooptation de M. Guy BAUMANN au Conseil d'Administration;
5. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009036752/1017/17.

Biagiotti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 52.746.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi 20 avril 2009* à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Référence de publication: 2009037116/755/17.

Lazarus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 104.312.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi 20 avril 2009* à 10.45 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009037121/755/18.

DWS Institutional, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 38.660.

Die Anteilhaber der SICAV DWS Institutional werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am *15. April 2009* um 15.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2008.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 09. April 2009 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2009

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2009037699/1352/26.

FPM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 80.070.

Die Anteilhaber der SICAV FPM Funds werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am *15. April 2009* um 10.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2008.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 9. April 2009 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2009

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2009037700/1352/26.

PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.387.

Die Anteilhaber der SICAV PWM Vermögensfondsmandat - DWS werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. April 2009 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2008.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 09. April 2009 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2009

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2009037701/1352/26.

ABN AMRO Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46B, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.058.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 16 avril 2009 à 11:00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 46B, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009037703/755/25.

M.T.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 51.938.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 avril 2009* à 15H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2008
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009037702/560/16.

Fortis L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46B, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 32.327.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le vendredi *17 avril 2009* à 14:30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 46B, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009037710/755/25.

Primera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46B, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.878.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi *16 avril 2009* à 14:30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 46B, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009037715/755/25.

**Kenross Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kenross Lux S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 48.548.

L'an deux mil neuf, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée KENROSS LUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 48.548,

constituée par acte reçu par le notaire André Schwachtgen en date du 16 août 1994, publié au Mémorial C n°501 de 1994, page 24.027; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C n°14 du 3 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Concetta DEMARINIS, employée privée, résident professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Le président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Concetta DEMARINIS, précitée.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

La présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros), représenté par 3.872.215 (trois millions huit cent soixante-douze mille deux cent quinze) actions sans désignation de valeur nominale, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. L'ordre du jour porte sur les points suivants:

1. Transformation of the Company from a joint stock company (S.A.) into a Limited Liability Company (S.à r.l.) and recast articles of association in order to put in conformity with the Luxembourg laws on limited liability Company (S.à r.l.);

2. Acceptance of the resignation of the directors and statutory auditor granting them full discharge;

3. Statutory Appointments;

4. Miscellaneous.

L'assemblée générale, composé des actionnaires suivants, savoir:

1. "THE BLUEFIELD TRUST" représenté par son trustee "BESSEMER TRUST COMPANY", avec siège social au 1007 Orange Street à Wilmington, Delaware, Usa, détenant 3.872.165 actions de la société;

2. Mr Luciano BERTI, demeurant à Milan, détenant 50 actions de la société;

ayant approuvé les déclarations de la Présidente et se considérant dûment constituée et convoquée constate que la société n'a pas émis d'obligations et décide de délibérer et voter les résolutions suivantes, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, en gardant le même objet social ainsi que le même capital social, et en conséquence décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme de société, pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation relative à la présente assemblée, et lesquels statuts se lisent comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de KENROSS LUX S.à.r.l.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros), représenté par 3.872.215 (trois millions huit cent soixante-douze mille deux cent quinze) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante.

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que, suite à la transformation de la société en une société à responsabilité limitée, les mandats des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, sont venus à échéance.

Décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme, pour une durée indéterminée, trois gérants, savoir:

- 1) Francesca Docchio, employée privée, demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich;
- 2) Marco Sterzi, conseiller économique, demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich;
- 3) Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Frais - Évaluation

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, sont évalués à EUR 3.200,-.

Dont acte.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 février 2009, LAC/2009/7027: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009038560/208/137.

(090043972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Carlyle/Riverstone Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.210.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

In accordance with a resolution dated March 13, 2009 of the Managing Director of Carlyle/Riverstone Hungary Korlatolt Felelősségű Társaság, a company having its registered office at H-1026 Budapest, Pasaréti ut 25/A, Hungary (the "Company"), the Company decided to established a branch office in the Grand-Duchy of Luxembourg and to request the inscription of it from the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Luxembourg Branch")

Information relating to the Company:

- Company name: Carlyle/Riverstone Hungary Korlatolt Felelősségű Társaság;
- Abbreviated name: Carlyle/Riverstone Kft.

- Country: Hungary;
- Name and place of the competent register: Court of Registration of Budapest, Hungary;
- Registration number of the Company with the Court of Registration: Cg.01-09-906547;
- Legal form: Korlatolt Felelősségű Társaság (Kft.) équivalent to a Luxembourg, société à responsabilité limitée (private limited liability company); Registered office: H-1026 Budapest, Pasaréti ut 25/A, Hungary.

Information relating to the Luxembourg Branch:

- Branch name: Carlyle/Riverstone Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch;
- Address: 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;
- Activities: The activity of the Luxembourg Branch is the holding and management of participations and interests in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities. The Luxembourg Branch may also take any action and perform any operation which is directly related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

- Person having the capacity to engage the Company with regard to third parties and to represent it in justice:

* In the capacity as managing director:

* Mr. Neville John Lancaster born on May 1, 1968 in Tokyo, Japan, and with address at 12 Linda Lane, Darien, Connecticut CT-06820, United States of America.

In accordance with the articles of association of the Company, the Company shall be bound by the signature of its sole manager.

- As permanent representative of the Company for the activity of the Branch:

* Mr. Neville John Lancaster born on May 1, 1968 in Tokyo Japan, and with address at 12 Linda Lane, Darien, Connecticut CT-06820, United States of America.

The Luxembourg branch shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager. The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Suit la traduction française de ce qui précède:

CONSTITUTION DE SUCCURSALE

Conformément à une résolution datée du 13 mars 2009 du gérant de Carlyle/Riverstone Hungary Korlatolt Felelősségű Társaság, une société ayant son siège social à H-1026 Budapest, Pasaréti ut 25/A, Hongrie (la "Société"), la Société a décidé d'ouvrir une succursale au Grand Duché de Luxembourg et d'en demander l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Succursale").

Informations relatives à la Société:

- Dénomination sociale: Carlyle/Riverstone Hungary Korlatolt Felelősségű Társaság;
- Abréviation utilisée: Carlyle/Riverstone Kft.;
- Droit de l'Etat dont relève la Société: Hongrie;
- Registre auprès duquel la Société est enregistrée: "Court of Registration" de Budapest, Hongrie;
- Numéro d'immatriculation de la Société auprès de "Court of Registration": Cg.01-09-906547;
- Forme sociale: Korlatolt Felelősségű Társaság (Kft.) équivalente à une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;
- Siège social: H-1026 Budapest, Pasaréti ut 25/A, Hungary.

Informations relatives à la Succursale:

- Dénomination: Carlyle/Riverstone Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch;
- Adresse: 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

Activités: L'activité de la Succursale luxembourgeoise est la détention et la gestion de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises et étrangères. La Succursale luxembourgeoise peut également prendre toute action et mener toute opération se rattachant directement ou indirectement à son activité afin d'en faciliter l'accomplissement.

- Personne ayant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

* En qualité de gérant:

* Mr. Neville John Lancaster né le 1^{er} Mai 1968 à Tokyo, Japon et résidant au 12 Linda Lane, Darien, Connecticut CT-06820, Etats-Unis d'Amérique.

Conformément aux statuts de la Société, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique.

- En tant que représentant permanent de la Société pour l'activité de la Succursale:

* Mr. Neville John Lancaster né le 1^{er} Mai 1968 à Tokyo, Japon et résidant au 12 Linda Lane, Darien, Connecticut CT-06820, Etats-Unis d'Amérique.

La Succursale est valablement engagée par la signature de son représentant unique, ou en cas de pluralité de représentants, par la signature individuelle de l'un quelconque de ses représentants.

Le représentant unique ou le conseil des représentants, le cas échéant, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009037411/9396/79.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04644. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Swedbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 11.430.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates der Swedbank S.A. vom 12. Februar 2009

(Verschiedenes)

§12 Other items

UNTERSCHRIFTENVERZEICHNIS DER SWEDBANK S.A.

Der Verwaltungsrat bestätigt daß die Personen welche in der Anlage aufgelistet sind zeichnungsberechtigt sind.

Die Anlage (Unterschriftenverzeichnis) ersetzt alle vorherigen Verzeichnisse.

Protokoll:

Überprüft:

Cecilia Vernerson

Peter Rydell

Annika Wijkström

Jährliche Revision der autorisierten Unterschriften-Liste der Swedbank

Der Verwaltungsrat genehmigte die erneuerte Unterschriften-Liste, 10 A-Unterzeichner und 21 B-Unterzeichner (siehe Anlage)

Diese Liste ersetzt und annulliert jede andere vorher ausgegebene Liste(n).

Autorisierte Unterschriften

Mitglieder des Verwaltungsrates - Gruppe A

Peter Rydell

Vorsitzender

Birgitte Bonnesen

Vizevorsitzender

Mrs. Annika Wijkström

Direktor

Mr. Per Molin

Direktor

GRUPPE A

Peter Ström*)

Rudolf Bolen

Cecilia Vernerson

Henrik Hednäs

Björn Möller

Hans-Christian Ackermann

GRUPPE B

Anna BRUN

Ann-Charlotte BOSTRÖM

Marc BRIGNON

Armand CEOLIN

Isabelle DUBOIS

Claude FANDEL

Monique FERRONE
 Michel FRANÇOIS
 Paula HANSSON
 Hanne HOERVING
 Marie-France KLEIN
 Tomas LJUNGKVIST
 Georgette MAJERUS
 Elvire MARIN
 Patrik ÖSTERBLAD
 Marianne PETTERSSON
 Nicole SAND
 Anders SKILLIUS
 Patrick SORIC
 Claudine URWALD
 François WATELET

*) bis February 28, 2009.
 Swedbank S.A.
 P.O. Box 1305
 L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2009037511/2363/65.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01190. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

EASA, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 24.158.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 14 novembre 2008

(...)

Le Conseil prend acte de la démission de Kenneth Sharp en tant qu'administrateur de la société en date du 31 janvier 2009. Il est proposé de le remplacer par Frédéric Deslypere, demeurant à 1060 Bruxelles, Rue de la Source 63, qui achèvera le terme du mandat de Kenneth Sharp, à savoir l'assemblée générale de mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

J.M. MARTINEZ / P. GUSTIN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009038866/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Cabot Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.803.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2007 de sa société mère, Cabot Corporation, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038381/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04617. - Reçu 278,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Cabot Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.809.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.803.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2006 de sa société mère, Cabot Corporation, ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038382/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04614. - Reçu 282,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Wikora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 141.205.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038383/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02037. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Whitehall European RE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.509.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. W2007 Finance Sub LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, here represented by M^e Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3889819, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH Advisors, LLC 2005, here represented by M^e Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing are the current shareholders of Whitehall European RE 5 S.a r.l., having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 128.509 (the Company), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on May 8, 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1476 on July 17, 2007. The articles of association of the Company have been amended a last time by a deed of the undersigned notary on September 21, 2007 published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 103 on January 15, 2008.

II. That pursuant to the notarial deed dated September 21, 2007 the capital is stated to have been fixed at one million five hundred fifty-two thousand and fifty euros (EUR 1,552,050.-) represented by forty-four thousand one hundred forty (44,140) new Class A shares, eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) new Class B shares and seventeen thousand nine hundred fifty (17,950) new Class C shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. That the resolutions of the board of managers dated August 29, 2007 pursuant to which the capital of the Company was increased by the issuance of new Class A, Class B and Class C Shares contained several inaccuracies, as a result of which the capital of the Company was accurately stated, but Class A Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each were amalgamated with new Class A, B and C shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

IV. That pursuant to the resolutions of the board of managers of the Company, as taken on August 29, 2007, the correct stating and division of the capital of the Company should have been a capital of one million five hundred fifty two thousand and fifty euros (EUR 1,552,050.-) divided into (i) twelve thousand and five hundred (12,500) original Class A Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (instead of forty-four thousand one hundred and forty (44,140) new Class A Shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each), (ii) thirty one thousand six hundred and forty (31,640) new Class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, (iii) eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) new Class B Shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each and (iv) seventeen thousand nine hundred and fifty (17,950) new Class C Shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

V. That the shareholders of the Company now intend (i) to ratify the board decisions of August 29, 2007 though not formally in line with the authorization pursuant to which the board would have been bound to only issue shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, (ii) to correct the above inaccuracies by aligning the par values of all shares in issuance to a single figure of one eurocent (EUR 0.01) each, in compliance with the law on commercial companies, by converting the original twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) converted Class A Shares (one original class A share of one euro (EUR 1.-) each giving right to one hundred (100) converted shares of one eurocent (EUR 0.01) each), and the combined new sixty one thousand five hundred eighty-two (61,582) class A, B and C shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each issued on August 29, 2007 into one hundred fifty three million nine hundred and fifty five thousand (153,955,000) new combined class A, B and C shares (one (1) new Class A, B or C Share giving right to two thousand five hundred (2,500) converted new Class A, B or C Shares of one eurocent (EUR 0.01) each) and (iii) to proceed with a further capital increase and an issuance of new Class D, Class E and Class F Shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Decision to reduce the nominal value of each share, from twenty-five euro (EUR 25.-) to one cent euro (EUR 0.01) each.

2) Decision to increase the capital of the Company by an amount of two million forty-one thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 2,041,525.-) so as to raise it from its present amount of one million five hundred fifty-two thousand and fifty euro (EUR 1,552,050.-) to three million five hundred ninety-three thousand five hundred seventy-five euro (EUR 3,593,575.-) by the issuance of two hundred and four million one hundred fifty-two thousand five hundred (204,152,500) combined new Class D, E and F shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

3) Subscription of the new shares as follows:

- thirteen million four hundred fifty-five thousand (13,455,000) new Class D Shares which have been subscribed as follows: (i) six million two hundred fifty-five thousand (6,255,000) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of sixty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 62,550.-) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company and (ii) seven million two hundred thousand (7,200,000) shares by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, for a total amount of seventy-two thousand euros (EUR 72,000.-) subscribed and paid up by a contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, against the Company;

- one hundred ninety million six hundred thousand (190,600,000) new Class E shares which have been subscribed as follows: (i) eighty-eight million six hundred fifteen (88,615,000) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of eight hundred eighty-six thousand one hundred fifty euro (EUR 886,150.-) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company and (ii) one hundred and one million nine hundred eighty-five thousand (101,985,000) shares by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, for a total amount of one million nineteen thousand eight hundred fifty euro (EUR

1,019,850.-) subscribed and paid up by a contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, against the Company;

- ninety-seven thousand five hundred (97,500) new Class F shares which have been subscribed as follows: (i) forty-five thousand (45,000) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of four hundred fifty euro (EUR 450.-) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company and (ii) fifty-two thousand five hundred (52,500) shares by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, for a total amount of five hundred twenty-five euro (EUR 525.-) subscribed and paid up by a contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, against the Company.

4) Amendment of article 6 of the articles of association so as to reflect the above modification.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to ratify the board of managers decision of August 29, 2007 and to align the par value of all shares in issuance by reducing the nominal value of each share, from one euro (EUR 1.-) or twenty-five euro (EUR 25.-) as the case maybe, to one eurocent (EUR 0.01) each and to replace (i) each existing Class A Share of one euro (EUR 1.-) by one hundred (100) shares of one eurocent (EUR 0.01) and (ii) each existing share of twenty-five euro (EUR 25.-) by two thousand five hundred (2,500) shares of one eurocent (EUR 0.01). As a result of this decision, the capital of the company is fixed at one million five hundred fifty-two thousand and fifty euros (EUR 1,552,050.-) represented by (i) eighty million three hundred fifty thousand (80,350,000) Class A Shares, (ii) twenty-nine million nine hundred eighty thousand (29,980,000) Class B Shares and (iii) forty-four million eight hundred seventy-five thousand (44,875,000) Class C Shares allocated to the shareholders as follows:

- to W2007 Finance Sub LLC:

* thirty-seven million three hundred fifty eight thousand and six hundred (37,358,600) Class A Shares;

* thirteen million nine hundred and forty thousand (13,940,000) Class B Shares; and

* twenty million eight hundred and sixty-five thousand (20,865,000) Class C Shares.

- to Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, with its registered office at New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA:

* forty-two million nine hundred ninety-one thousand and four hundred (42,991,400) Class A Shares;

* sixteen million and forty thousand (16,040,000) Class B Shares; and

* twenty-four million and ten thousand (24,010,000) Class C Shares.

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to increase the capital of the Company by an amount of two million forty-one thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 2,041,525.-) so as to raise it from its present amount of one million five hundred fifty-two thousand and fifty euro (EUR 1,552,050.-) to three million five hundred ninety-three thousand five hundred seventy-five euro (EUR 3,593,575.-) by the issuance of two hundred and four million one hundred fifty-two thousand and five hundred (204,152,500) combined new Class D, E, and F shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to subscribe of the new shares as follows:

- thirteen million four hundred and fifty-five thousand (13,455,000) new Class D Shares which have been subscribed as follows: (i) six million two hundred and fifty-five thousand (6,255,000) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of sixty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 62,550.-) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company and (ii) seven million two hundred thousand (7,200,000) shares by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, for a total amount of seventy-two thousand euros (EUR 72,000.-) subscribed and paid up by a contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, against the Company;

- one hundred ninety million six hundred thousand (190,600,000) new Class E shares which have been subscribed as follows: (i) eighty-eight million six hundred fifteen (88,615,000) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of eight hundred eighty-six thousand one hundred and fifty euro (EUR 886,150.-) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company and (ii) one hundred and one million nine hundred eighty-five thousand (101,985,000) shares by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, for a total amount of one million nineteen thousand eight hundred and fifty euro (EUR 1,019,850.-) subscribed and paid up by a contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, against the Company;

- ninety-seven thousand and five hundred (97,500) new Class F shares which have been subscribed as follows: (i) forty-five thousand (45,000) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount four hundred fifty euro (EUR 450.-) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company and (ii) fifty-two thousand and five hundred (52,500) shares by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, for a total amount of five hundred and twenty-five euro (EUR 525.-) subscribed and paid up by a contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, against the Company.

The existence of the said receivables results from an interim balance sheet as per December 24, 2008.

Such balance sheet, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

As a result of these subscriptions, the shares are now held as follows

	Class A	Class B	Class C	Class D	Class E	Class F
W2007 Finance Sub LLC	37,358,600	13,940,000	20,865,000	6,255,000	88,615,000	45,000
Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005	42,991,400	16,040,000	24,010,000	7,200,000	101,985,000	52,500

Fifth resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to amend article 6 of the Articles of Association that now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at three million five hundred ninety-three thousand five hundred seventy-five euro (EUR 3,593,575.-), represented by eighty million three hundred fifty thousand (80,350,000) Class A shares, twenty-nine million nine hundred eighty-thousand (29,980,000) Class B shares, forty-four million eight hundred seventy-five thousand (44,875,000) Class C shares, thirteen million four hundred fifty-five thousand (13,455,000) Class D shares, one hundred ninety million six hundred thousand (190,600,000) Class E shares, fifty ninety-seven thousand five hundred (97,500) Class F shares, with a nominal value of one eurocent (0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The Company shall have an authorized capital of forty million euro (EUR 40,000,000.-) represented by four billion (4,000,000,000) shares, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, divided into:

- (1) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class A shares;
- (2) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class B shares;
- (3) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class C shares;
- (4) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class D shares;
- (5) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class E shares;
- (6) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class F shares;
- (7) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class G shares;
- (8) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class H shares;
- (9) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class I shares;
- (10) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class J shares;
- (11) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class K shares;
- (12) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class L shares;
- (13) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class M shares;
- (14) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class N shares;
- (15) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class O shares;
- (16) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class P shares;
- (17) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class Q shares;
- (18) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class R shares;
- (19) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class S shares;
- (20) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class T shares.

Each of the above listed classes of shares shall be linked to a particular investment, made by the Company as designated by the Board of Managers.

The Board of Managers is hereby authorised to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the present notarial deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at 14,800.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. W2007 Finance Sub LLC, une "limited liability company" formé et existant sous les lois de l'état du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4349880, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, ici représentée par M^e Pierre LANCELIN, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, un "limited partnership" formé et existant sous les lois de l'état du Delaware, enregistré auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3889819, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son general partner WH Advisors, LLC 2005, ici représenté par M^e Pierre LANCELIN, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de la société Whitehall European RE 5 S.à r.l. avec siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 128.509 (la Société), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1476 du 17 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 15 janvier 2008;

II. Selon un acte notarié en date du 21 septembre 2007, le capital social de la société est déclaré avoir été fixé à un million cinq cent cinquante-deux mille cinquante euros (EUR 1.552.050,-) représenté par quarante-quatre mille cent quarante (44.140) nouvelles parts sociales de classe A, onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) parts sociales de classe B et dix-sept mille neuf cent cinquante (17.950) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

III. Les résolutions du conseil de gérance en date du 29 août 2007 selon lesquelles le capital de la Société a été augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales de classe A, classe B et classe C contenaient plusieurs inexactitudes, en conséquence de quoi le capital de la Société a été correctement énoncé, mais des parts de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ont été amalgamées avec des nouvelles parts de classes A, B et C ayant un nominal de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

IV. Selon les résolutions du conseil de gérance de la Société, telles qu'adoptées le 29 août 2007, l'énumération et la division correcte du capital de la Société aurait dû être un capital d'un million cinq cent cinquante-deux mille et cinquante euros (EUR 1.552.050,-) divisé en (i) douze mille cinq cents (12.500) parts initiales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (à la place de quarante-quatre mille cent quarante (44.140) nouvelles parts de classe A ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, trente et un mille six cent quarante (31.640) nouvelles parts de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, (iii) onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992)

parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (iv) dix-sept mille neuf cent cinquante (17.950) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune.

V. Les associés de la Société ont maintenant l'intention de (i) ratifier les décisions du conseil de gérance du 29 août 2007, bien que pas formellement en adéquation avec l'autorisation donnée au conseil de gérance d'émettre des parts sociales ayant uniquement en application de laquelle le conseil de gérance aurait été tenu d'émettre seulement des parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, (ii) en conformité avec la législation sur les sociétés commerciales, de corriger les inexactitudes susmentionnées en attribuant à toutes les parts sociales émises d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) en respect de la législation sur les sociétés commerciales, en convertissant les douze mille cinq cents (12.500) parts de classe A initiales en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts de classe A converties (une part originale de classe A d'un euro (EUR 1,-) donnant droit à cent (100) parts converties d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune), et les nouvelles soixante et un mille cinq cent quatre-vingt-deux (61.582) parts combinées de classes A, B et C de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune émises le 29 août 2007 en cent cinquante-trois millions neuf cent cinquante-cinq mille (153.955.000) nouvelles parts combinées de classes A, B et C (une nouvelle part de classe A, B ou C donnant droit à deux mille cinq cents (2.500) nouvelles parts converties de classes A, B ou C d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune) et (iii) de procéder avec une augmentation de capital supplémentaire et à l'émission de nouvelles parts de classe D, classe E et classe F ayant une valeur nominale de d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune. Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Réduction de la valeur nominale de chaque part de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

2) Augmentation de capital à concurrence de deux millions quarante et un mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.041.525,-) pour l'augmenter de son montant actuel d'un million cinq cent cinquante-deux mille cinquante euros (EUR 1.552.050,-) à trois millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 3.593.575,-) par l'émission de deux cent quatre millions cent cinquante-deux mille cinq cents (204.152.500) nouvelles parts combinées de classes D, E et F ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

3) Souscription aux parts nouvelles comme suit:

- treize millions quatre cent cinquante-cinq mille (13.455.000) nouvelles parts de classe D qui ont été souscrites comme suit: (i) six millions deux cent cinquante-cinq mille (6.255.000) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de soixante-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 62.550,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par W2007 Finance Sub LLC contre la Société et (ii) sept millions deux cent mille (7.200.000) parts par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, pour un montant total de soixante-douze mille euros (EUR 72.000,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, contre la Société;

- cent quatre-vingt-dix millions six cent mille (190.600.000) nouvelles parts de classe E qui ont été souscrites comme suit: (i) quatre-vingt-huit millions six cent quinze mille (88.615.000) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de huit cent quatre-vingt-six mille cent cinquante euros (EUR 886.150,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par W2007 Finance Sub LLC contre la Société et (ii) cent un millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille (101.985.000) parts par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, pour un montant total d'un million dix-neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 1.019.850,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, contre la Société;

- quatre-vingt dix-sept mille cinq cents (97.500) nouvelles parts de classe F qui ont été souscrites comme suit: (i) quarante-cinq mille (45.000) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de quatre cent cinquante euros (EUR 450,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par W2007 Finance Sub LLC contre la Société et (ii) cinquante-deux mille cinq cents (52.500) parts par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, pour un montant total de cinq cent vingt-cinq euros (EUR 525,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, contre la Société.

4) Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de ratifier les décisions du conseil de gérance du 29 août 2007 et d'aligner la valeur nominale de toutes les parts émises en réduisant la valeur nominale de chaque part d'un euro (EUR 1,-) ou vingt-cinq euros (EUR 25,-) selon le cas, à un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et de remplacer (i) chaque part existante d'un euro (EUR 1,-) par cent (100) parts d'un cent d'euro (EUR 0,01) et (ii) chaque part existante de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par deux mille cinq cents (2.500) parts d'un cent d'euro (EUR 0,01). En conséquence de cette résolution, le capital de la Société est fixé à un million cinq cent cinquante-deux mille cinquante euros (EUR 1.552.050,-) représenté par (i) quatre-vingt millions trois cent cinquante mille (80.350.000) parts de classe A, (ii) vingt-neuf millions neuf cent

quatre-vingt mille (29.980.000) parts de classe B et (iii) quarante-quatre millions huit cent soixante quinze mille (44.875.000) parts de classe C allouées de la manière suivante:

- à W2007 Finance Sub LLC:

- * trente-sept millions trois cent cinquante huit mille six cents (37.358.600) parts de classe A;
- * treize millions neuf cent quarante mille (13.940.000) parts de classe B; et
- * vingt millions huit cent soixante-cinq mille (20.865.000) parts de Class C.

- à Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, ayant son siège social à New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19081, USA:

- * quarante-deux millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cents (42.991.400) parts de classe A;
- * seize millions quarante mille (16.040.000) parts de classe B; et
- * vingt-quatre millions dix mille (24.010.000) parts de classe C.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital à concurrence de deux millions quarante et un mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.041.525,-) pour l'augmenter de son montant actuel d'un million cinq cent cinquante-deux mille cinquante euros (EUR 1.552.050,-) à trois millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 3.593.575,-) par l'émission de deux cent quatre millions cent cinquante deux mille cinq cents (204.152.500) nouvelles parts combinées de classes D, E et F ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la souscription aux parts nouvelles comme suit:

- treize millions quatre cent cinquante-cinq mille (13.455.000) nouvelles parts de classe D qui ont été souscrites comme suit: (i) six millions deux cent cinquante- cinq mille (6.255.000) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de soixante-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 62.550,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par W2007 Finance Sub LLC contre la Société et (ii) sept millions deux cent mille (7.200.000) parts par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, pour un montant total de soixante-douze mille euros (EUR 72.000,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, contre la Société;

- cent quatre-vingt dix millions six cent mille (190.600.000) nouvelles parts de classe E qui ont été souscrites comme suit: (i) quatre-vingt-huit millions six cent quinze mille (88.615.000) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de huit cent quatre-vingt-six mille cent cinquante euros (EUR 886.150,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par W2007 Finance Sub LLC contre la Société et (ii) cent un millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille (101.985.000) parts par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, pour un montant total d'un million dix-neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 1.019.850,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, contre la Société;

- quatre-vingt dix-sept mille cinq cents (97.500) nouvelles parts de classe F qui ont été souscrites comme suit: (i) quarante-cinq mille (45.000) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de quatre cent cinquante euros (EUR 450,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par W2007 Finance Sub LLC contre la Société et (ii) cinquante-deux mille cinq cents (52.500) parts par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, pour un montant total de cinq cent vingt-cinq euros (EUR 525,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, contre la Société.

L'existence des susmentionnées créances résulte d'un bilan intérimaire de la société au 24 décembre 2008.

Ce bilan, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

En conséquence de ces souscriptions les parts de la Société sont maintenant détenues comme suit:

	classe A	classe B	classe C	classe D	classe E	classe F
W2007 Finance Sub LLC	37.358.600	13.940.000	20.865.000	6.255.000	88.615.000	45.000
Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005	42.991.400	16.040.000	24.010.000	7.200.000	101.985.000	52.500

Quatrième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à trois millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 3.593.575,-), représenté par quatre-vingt millions trois cent cinquante mille (80.350.000) parts de Classe A, vingt-neuf

millions neuf cent quatre-vingt mille (29.980.000) parts de Classe B, quarante-quatre millions huit cent soixante-quinze mille (44.875.000) parts de Classe C, treize millions quatre cent cinquante-cinq mille (13.455.000) parts de Classe D, cent quatre-vingt-dix millions six cent mille (190.600.000) parts de Classe E, quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (97.500) parts de Classe F, avec une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) représenté par quatre milliards (4.000.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, divisé en:

- (1) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe A;
- (2) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe B;
- (3) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe C;
- (4) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe D;
- (5) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe E;
- (6) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe F;
- (7) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe G;
- (8) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe H;
- (9) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe I;
- (10) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe J;
- (11) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe K;
- (12) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe L;
- (13) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe M;
- (14) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe N;
- (15) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe O;
- (16) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe P;
- (17) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe Q;
- (18) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe R;
- (19) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe S;
- (20) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe T.

Chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant sera liée à un investissement déterminé, fait par la Société tel que désigné par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance est par les présentes autorisé à émettre de nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, de temps à autre, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte notarié.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi."

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à 14.800,- €.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lancelin, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. Relation: LAC / 2009 / 153. Reçu à 0,5%: dix mille deux cent sept euros soixante-trois cents (10.207,63 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009038926/212/418.

(090044227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Wik-Investissement GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 141.526.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038384/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02030. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

SD-Racing, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9277 Diekirch, 4, Cité Militaire.

R.C.S. Luxembourg F 7.905.

STATUTS

Entre les soussigné(e)s, dénommés ci-après "membres fondateurs", il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif:

Dondlinger Thierry, né le 21 Novembre 1977 à Luxembourg, Fonctionnaire Demeurant à 4 cité militaire L-9277 Diekirch

Seywert Olivier, né le 09 Octobre 1979 à Luxembourg, Fonctionnaire Demeurant à 6 cité militaire L-9277 Diekirch

Faber Jeanny, né le 05 Juillet 1979 à Luxembourg, Employée de l'Etat Demeurant à 4 cité militaire L-9277 Diekirch

Kowalyk Sophie, né le 06 Mai 1982 à Luxembourg, Employée Demeurant à 6 cité militaire L-9277 Diekirch

Chapitre 1^{er} - la dénomination, Le siège et le but

§1. L'association porte la dénomination, "SD-RACING". Elle est régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif et par les présents statuts.

§2. Le siège social se trouve à, 4 cité militaire L-9277 Diekirch, LUXEMBOURG.

§3. La durée de l'association est illimitée.

§4. L'association a pour objet de promouvoir les membres actifs pour leur participation à la compétition de moto vitesse sur circuit. Dans l'accomplissement de son objet, l'association peut s'affilier, par décision de l'Assemblée Générale, à toute association ou organisation nationale ou internationale ayant un objet identique ou compatible au sien. Elle peut faire tous les actes juridiques et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou utiles en vue de l'accomplissement de son objet.

Chapitre 2 - Les membres

§5. Le nombre minimum de ses membres est fixé à trois.

§6. Peut devenir membre de SD-RACING, toute personne qui pourra fournir un avantage à SD-RACING en s'engageant activement par son appui moral et matériel. Il est admis par décision du conseil d'administration. En cas de refus, le conseil n'est pas obligé de fonder sa décision. L'association se compose: 1. les membres fondateurs 2. des membres actifs 3. des membres effectifs 4. des membres d'honneur.

Pour pouvoir être affilié, l'intéressé doit introduire une demande écrite ou orale en indiquant ses données personnelles. Avec son adhésion, le membre reconnaît les statuts, règlements et décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. Toute admission comporte de plein droit l'adhésion aux statuts et règlements.

L'admission d'un membre d'honneur est formalisée par une décision du conseil d'administration. Ceux-ci n'ont toutefois pas de droit de vote aux Assemblées Générales.

§7. La qualité de membre de l'association se perd par: 1. démission volontaire et 2. exclusion. Tout membre peut donner sa démission par lettre recommandée, adressée au Conseil d'Administration. L'exclusion d'un membre doit être prononcée par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, par l'une des raisons suivantes:

1. manquement grave ou répété aux statuts et règlements du club.

2. refus d'accepter une décision définitive du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale.
3. non-exécution des obligations financières envers le club.
4. comportement jetant le déshonneur ou le discrédit sur le club.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées. La démission ne sera acceptée qu'après la liquidation de toutes les dettes envers SD-RACING

Les membres fondateurs:

Les membres fondateurs sont membres effectifs de l'association. Les membres actifs:

Sont membres actifs, les personnes physiques qui remplissent les conditions du Chapitre 2 sub. §8. Le membre actif dispose du droit de vote simple.

Les membres effectifs:

Sont membres effectifs, les personnes physiques qui soutiennent le SD-RACING par leur engagement moral et matériel. Le membre effectif dispose du droit de vote simple. Sur demande orale ou écrite les membres effectifs qui remplissent les conditions requises par l'article §8, peuvent devenir membre actif après acceptation par le conseil d'administration.

Les membres d'honneur:

Peut devenir membre d'honneur toute personne qui se distingue particulièrement dans le soutien pour le SD-RACING. L'admission d'un membre d'honneur est formalisée par une décision du conseil d'administration

§8. Les conditions pour devenir membre actif sont les suivantes:

- disposer d'une moto de vitesse équipée pour participer à des compétitions.
- Verser une fois la somme de 1000 Euros au profit du club
- Remplir les conditions requises pour l'obtention d'une licence auprès du DMSB ou autre
- piloter activement une moto de vitesse lors d'entraînements et compétitions licenciées ou non-licenciées
- contribuer activement à l'organisation et au bon déroulement des événements et activités de SD-RACING
- être affilié au moins pendant un an comme membre effectif à SD-RACING.

Chapitre 3 - Les organes

§9. Les organes du club sont:

1. l'Assemblée Générale
2. le Conseil d'Administration (président, secrétaire, trésorier, administrateurs)

§10. L'organe décisif et administratif est constitué par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration comporte au moins trois membres dont un président, un secrétaire et un trésorier. Les trois fonctions de président, secrétaire et trésorier doivent être réparties sur deux personnes au moins. En ce qui concerne les actes judiciaires et extrajudiciaires le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à un tiers.

§11. L'Assemblée Générale ordinaire se réunira annuellement au lieu fixé par le Conseil d'Administration. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

1. l'approbation annuelle des comptes et du budget
2. la nomination et la révocation des administrateurs
3. l'exclusion d'un membre de l'association
4. la modification des statuts
5. la dissolution de l'association.

§12. Le Conseil d'Administration peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire de sa propre initiative ou doit le faire, dans le délai de deux mois, sur demande écrite et motivée d'au moins un cinquième des membres.

§13. Toute proposition présentée par écrit au Conseil d'Administration par un membre doit être portée à l'ordre du jour. Ces propositions doivent parvenir au Conseil d'Administration au moins une semaine avant la date de l'Assemblée.

§14. Les membres sont convoqués par lettre circulaire électronique aux adresses e-mail, fournies par les membres affiliés, au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale doit obligatoirement contenir:

1. adoption du rapport de l'Assemblée Générale précédente
2. présentation des rapports des membres du Conseil d'Administration
3. fixation du montant des cotisations et attributions
4. constitution d'un bureau de vote si nécessaire
5. élection des membres du Conseil d'Administration si nécessaire
6. vote des propositions budgétaires pour le prochain exercice

7. examen des propositions valablement présentées au Conseil d'Administration

8. discussion libre.

§15. Tout membre actif et effectif ayant atteint l'âge de dix-huit ans dispose d'une voix.

§16. L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des membres sont représentés. Toutefois, elle peut, lors de sa prochaine réunion, délibérer valablement sur les points ayant figurés à l'ordre du jour de la réunion précédente quel que soit le nombre de ses membres présents. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix émises.

Chapitre 4 - Le Conseil d'administration

§17. Le Conseil d'Administration est l'organe administratif et exécutif du club. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires du club, dans le cadre des statuts et règlements. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale, est de sa compétence.

§18. Le Conseil d'Administration se compose de trois (3) personnes au minimum et cinq (5) personnes au maximum, dont:

1. un président (membre actif ou effectif)
2. un secrétaire (membre actif ou effectif)
3. un trésorier (membre actif ou effectif)
4. au maximum 2 membres (membre actif ou effectif)

Le conseil administratif doit se composer d'au moins 2 membres actifs. Si ceux-ci font défaut le conseil d'administration peut se composer de membres effectifs seuls.

Le Conseil d'Administration élit, lors de sa première réunion qui suit l'élection de ses membres, parmi ceux-ci, le président, le secrétaire et le trésorier pour une période de trois (3) ans. Faute de candidature, il est toutefois loisible au Conseil d'Administration de choisir le secrétaire et/ou le trésorier en dehors de son cadre. Dans ce cas les désignés n'ont pas de droit de vote. Le Conseil d'Administration décide en dernier ressort de toutes les questions touchant à la pratique de moto de vitesse sur circuit. Le Conseil d'Administration attribue des récompenses honorifiques, admet des membres d'honneur. Il peut déléguer, avec droit de révocation, une partie de ses pouvoirs à d'autres organismes ou à des personnes affiliées.

§19. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par vote secret à la majorité absolue. Si au premier tour de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité requise, il est procédé à un second tour entre les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour. En cas d'égalité de voix au premier tour, un scrutin de barrage détermine les candidats à prendre en considération pour le deuxième tour. En cas de nouvelle égalité de voix, sera proclamé le candidat le moins âgé. Pour être éligible au Conseil d'Administration, le candidat doit remplir les conditions suivantes:

1. être âgé de dix-huit ans au moins
2. jouir de tous ses droits civils
3. être affilié à SD-RACING depuis au moins une année

La candidature doit parvenir par écrit ou oral au Conseil d'Administration avant le début de l'Assemblée Générale.

§20. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une période de trois ans. Il peut être pourvu à une vacance en cours de mandat, soit lors de la prochaine Assemblée Générale soit par voie de référendum. Les membres sortants sont rééligibles à condition de déposer leur candidature conformément aux statuts.

§21. Le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation du Président ou du Secrétaire, chaque fois que le réclame l'intérêt du club ou que la moitié de ses membres le demande. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que s'il réunit au moins la moitié de ses membres. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité de ses membres présents. En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante. Le club est engagé par la signature du président et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Chapitre 5 - Les dispositions financières et cotisations

§22. L'exercice financier commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre.

§23. Les ressources du club sont:

1. ses ressources propres
2. les cotisations annuelles
3. les subsides et subventions
4. les dons et libéralités accordés
5. les ressources du sponsoring

La cotisation des membres est fixée annuellement par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra dépasser les deux cents (200) euros par an. Les membres doivent s'acquitter de la totalité de leur cotisation lors de leur adhésion. Les cotisations

annuelles totales sont payables au plus tard à la date de l'Assemblée Générale. Les membres qui n'ont pas rempli leurs obligations financières n'ont pas de droit de vote aux Assemblées Générales.

§24. Utilisations des ressources financières:

Pour chaque dépense le conseil d'administration décidera sur la hauteur du montant à dépenser:

Les ressources financières ne peuvent être utilisées que pour les fins suivantes:

- frais d'inscription aux différentes courses ainsi que pour les entraînements
- frais de déplacement pour une compétition ainsi que pour les entraînements (essence, péage, location remorque, location véhicule utilitaire)
- pneus utilisés sur circuit
- acquisition de matériel utilisé en commun (tente, machine pour pneus, outils etc.)
- tous les frais encourus pour l'organisation d'événements et d'activités qui ont pour objet de soutenir le but du club tel comme il est prévu au Chapitre 1 sub. §4
- location acquisition de biens immobiliers.

§25. Les prix gagnés (matériel comme financiers) lors des compétitions sont à titre personnel et non redevable à SD-RACING.

Chapitre 6 - les modifications aux Statuts

§26. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux Statuts que si l'objet des modifications a été spécialement indiqué dans sa convocation. Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres représentés.

Chapitre 7 - Dispositions diverses

§27. L'Assemblée Générale peut prononcer la dissolution du club dans les conditions prévues à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928. En cas de dissolution et après acquittement du passif, le capital sera versé à une oeuvre sociale à déterminer lors de la dernière réunion des membres du club.

§28. Tous les cas non prévus par la loi du 21 avril 1928, les présents statuts ou le règlement pris pour leur application, sont tranchés par le Conseil d'Administration. Le dépôt et la publication des présents statuts votés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2008 sont faits en conformité avec l'article 3 de la loi du 21 avril 1928 pour sortir des effets.

Fait à Diekirch en date du 13 Janvier 2009.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2009038420/801243/177.

Enregistré à Diekirch, le 11 mars 2009, réf. DSO-DC00079. - Reçu 474,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090043480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

AS. MA. Kehlen, Société Civile.

Siège social: L-8280 Kehlen, 9, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg E 4.059.

STATUTEN

- 1) Biver Roland, geboren zu Luxemburg, am 13/03/1954, wohnhaft in L-8283 KEHLEN, 23, rue Schaarfeneck
- 2) HILGERT FRERES S.C., N° Matricule 1984 7000 409, Sitz in L-8285 KEHLEN, 18, rue Brameschhof
- 3) HILGERT Marcel, geboren zu Luxemburg, am 27/01/1951, wohnhaft in L-8394 OLM, 7, rue de Kehlen

Die genannten Personen gründen eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, wie folgt:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1873 des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von landwirtschaftlichen Arbeiten für Dritte, im weitestem Sinne.

Art. 3. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet „AS. MA. KEHLEN“.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8280 KEHLEN, 9, rue de Mamer.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche das Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt drei hundert Euro (€ 300,00), eingeteilt in drei (3) Anteile von je hundert Euro (€ 100,00).

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tag der Aufforderung zur Einzahlung.

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschafter übertragbar.

Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafters auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 8. Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafters. Jedoch müssen Letztere innerhalb von drei Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

Art. 10. Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheissen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschliessen. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

Art. 11. Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens im ersten Semester eines jeden Jahres statt, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäss Artikel 7 der Satzung zu befinden.

Eine Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafters so oft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt.

Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschliesst mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

Art. 12. Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschliesst.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Die Gesellschaftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) BIVER Roland, vorbenannt,	100 Anteile
2) HILGERT FRERES S.C., vorbenannt,	100 Anteile
2) HILGERT Marcel, vorbenannt,	100 Anteile
Total: drei hundert Anteile	300 Anteile

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt so dass der Betrag von 300,00 Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend haben sich die Komparenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf drei (3) festgesetzt.
2. Zu Geschäftsführern werden ernannt:
 - a) BIVER Roland
 - b) HILGERT Fernand, Vertreter von HILGERT FRERES S.C., 9 rue de Mamer, L-8280 KEHLEN
 - c) HILGERT Marcel
3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-8280 KEHLEN, 9, rue de Mamer
4. Die Gesellschaft verpflichtet sich durch die alleinige Unterschrift eines der Geschäftsführer.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Kehlen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009038417/10061/74.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05997. - Reçu 245,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

AvVenta WorldWide Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 64.613,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.984.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of March.

Before Us, Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AvVenta Holdings, LLC, a limited liability company established in the State of Delaware (the United States of America), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, the United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under the file number 4066626,

here represented by Mrs Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on January 8, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "AvVenta Worldwide Holdings Lux S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 143.984, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 29, 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 223 of February 2, 2009.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by forty-four thousand, six hundred and thirteen US Dollars (USD 44,613.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to sixty-four thousand, six hundred and thirteen US Dollars (USD 64,613.-) by creation and issue of forty-four thousand, six hundred and thirteen (44,613) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, AvVenta Holdings, LLC, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to forty-four thousand, six hundred and thirteen (44,613) new shares and to have them fully paid up in the amount of forty-four thousand, six hundred and thirteen US Dollars (USD 44,613.-) by contribution in kind consisting of one (1) certificate of the issued share capital of AvVenta Worldwide, SA ("CR Opeo"), a company existing and incorporated under the laws of Costa Rica, registered with the Costa Rican Trade and Companies Register, under number 3-101-415369, having its address at San Jose-Goicoechea San Francisco, Urbanizacion Tournón, alongside Discoteque Plaza, Edificio Facio & Cañas, Costa Rica, which is hereby transferred to and accepted by the Company at its book value of forty-four thousand, six hundred and thirteen US Dollars (USD 44,613.-). Proof of the contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- Updated interim financials of CR Opco, certified "true and correct" by its management, as of August 31, 2008;
- A declaration from AvVenta Holdings, LLC, prenamed, dated January 8, 2009; and
- A declaration from CR Opco, dated January 8, 2009. AvVenta Holdings, LLC, prenamed, declares that:

* it is the sole full owner of the contributed certificate of CR Opco and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable; and

* all further formalities are in course in the country of residence of the company whose certificate is contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above increase in capital, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

"The share capital is set at sixty-four thousand, six hundred and thirteen US Dollars (USD 64,613.-) represented by sixty-four thousand, six hundred and thirteen (64,613) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the entity appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AvVenta Holdings LLC, une société à responsabilité limitée ayant son siège social dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), au 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au "Delaware Division of Corporations", sous le numéro 4066626,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "AvVenta Worlwide Holdings Lux S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.984, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 223 du 2 février 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-quatre mille six cent treize US Dollars (USD 44.613,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) à soixante-quatre mille six cent treize US Dollars (USD 64.613,-) par la création et l'émission de quarante-quatre mille six cent treize (44.613) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune investies des mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, AvVenta Holdings LLC, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux quarante-quatre mille six cent treize (44.613) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de quarante-quatre mille six cent treize US Dollars (USD 44.613,-) par apport en nature d'un (1) certificat du capital social de "AvVenta World Wide, SA" ("CR Opco"), une société constituée suivant les lois du Costa Rica, ayant son adresse au San Jose-Goicoechea San Francisco, Urbanizacion Tournon, alongside Discoteque Plaza, Edificio Facio & Carias, Costa Rica, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés du Costa Rica sous le numéro 3-101-415369, qui est transféré et accepté par la Société à sa valeur comptable de quarante-quatre mille six cent treize US Dollars (USD 44.613,-). Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- comptes intérimaires de CR Opco certifiés "véritables et justes" par sa gérance en date du 31 août 2008;
- une déclaration de AvVenta Holdings LLC, prénommée, en date du 8 janvier 2009; et
- une déclaration de CR Opco, prénommée, en date du 8 janvier 2009. AvVenta Holdings LLC, prénommée, déclare que:

* elle est l'unique propriétaire du certificat de CR Opco contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

* toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de la société dont le certificat est apporté, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à soixante-quatre mille six cent treize US Dollars (USD 64.613,-) représenté par soixante-quatre mille six cent treize (64.613) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Peggy SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 mars 2009. Relation: ECH/2009/310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 mars 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009038928/201/131.

(090044294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Stabilia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.282.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3JJ (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée.

2.- DORSTEIN LIMITED, une société ayant son siège social à Strovolos center, Office 204, Strovolos, P.C. 2018 Nicosie, Chypre

ici représentée par Madame Katia ROTI, prénommée,

en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les prédites, procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de STABILIA INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- " AQUALEGION Ltd.", prédésignée, deux cent quarante-huit actions	248
2.- "DORSTEIN LIMITED", prédésignée, soixante-deux actions	62
TOTAL: trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration:

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution:

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luisella MORESCHI, prénommée est nommé aux fonctions de présidente du conseil d'administration.

Troisième résolution:

Est appelée aux fonctions de commissaire:

GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à ayant son siège à Stravolos center, Office 204 Stravolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

Quatrième résolution:

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution:

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. ROTI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2009. Relation: LAC/009/9434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-huit mars de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009038518/242/173.

(090043903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Lux Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.811.

L'an deux mille neuf, le vingt-six février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUX ENGINEERING S.A." (numéro d'identité 2006 22 04 576), avec siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 114.811, constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 7 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1221 du 24 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sam BOUYIDOU, directeur technique, demeurant à Orp-le-Grand (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Hubert VANHEES, comptable, demeurant à Hoeselt (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-9227 Diekirch, 52, Esplanade à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.

2) Révocation de Monsieur Paul MÜLLER comme administrateur de la société et décharge à lui donner.

3) Nomination de Monsieur Bachir ABDELLI comme nouvel administrateur de la société et détermination de la durée de son mandat.

4) Révocation de Monsieur Philippe MONCOUSIN comme commissaire aux comptes de la société et décharge à lui donner.

5) Nomination de la société "CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, s.à r.l." comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9227 Diekirch, 52, Esplanade à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . 2^{ème} alinéa.** Cette société aura son siège à Pétange."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Paul MÜLLER comme administrateur de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Monsieur Bachir ABDELLI, responsable de chantier, né à Maubeuge (France), le 23 février 1977, demeurant à F-59460 Jeumont, 37, boulevard Ambroise Paré.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Philippe MONCOUSIN comme commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l.", avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.577, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BOUYIDOU, J.M. WEBER, VANHEES, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 mars 2009. Relation: CAP/2009/691. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009038541/236/69.

(090044339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

GEAF International 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 117.206.

In the year two thousand and nine, on the second of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GEAF International 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 117.205 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Raf BOGAERTS, companies' director, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 2 March 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of GEAF International 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 117.206, incorporated by a notarial deed on 9 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1562 of 17 August 2006 (the "Company").

The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2639 of the 29 October 2008.

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital of the Company, takes the following decisions:

- The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-seven million four hundred and one thousand three hundred and fifty euro (EUR 27,401,350) so as to raise it from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000), represented by four thousand (4,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, up to twenty-seven million five hundred and one thousand three hundred and fifty euro (EUR 27,501,350), through the issue of one million ninety-six thousand fifty-four (1,096,054) new shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe all the one million ninety-six thousand fifty-four (1,096,054) newly issued shares and to fully pay them up for a total amount of twenty-seven million four hundred and one thousand three hundred and fifty euro (27,401,350), entirely allocated to the share capital.

All the one million ninety-six thousand fifty-four (1,096,054) new shares are entirely paid up in cash so that the amount of twenty-seven million four hundred and one thousand three hundred and fifty euro (EUR 27,401,350) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

- As a consequence of the above decision, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company's share capital is set at twenty-seven million five hundred and one thousand three hundred and fifty euro (EUR 27,501,350) represented by one million one hundred thousand fifty-four (1,100,054) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000).

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GEAF International 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.205 (l' "Associée Unique"),

ici représentée par Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 2 mars 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule et unique associée actuelle de GEAF International 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.206, constituée suivant acte notarié en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1562 du 17 août 2006 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2639 du 29 octobre 2008.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentaire d'acter ces décisions comme suit:

- L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-sept millions quatre cent un mille trois cent cinquante euros (EUR 27.401.350) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à vingt-sept millions cinq cent un mille trois cent cinquante euros (EUR 27.501.350) par l'émission d'un million quatre-vingt-seize mille cinquante-quatre (1.096.054) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Souscription et Libération

L'Associée Unique déclare souscrire les un million quatre-vingt-seize mille cinquante-quatre (1.096.054) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement pour un montant total de vingt-sept millions quatre cent un mille trois cent cinquante euros (EUR 27.401.350) entièrement affectés au capital social de la Société.

Toutes les un million quatre-vingt-seize mille cinquante-quatre (1.096.054) parts sociales nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-sept millions quatre cent un mille trois cent cinquante euros (EUR 27.401.350) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

- En conséquence de la décision ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-sept millions cinq cent un mille trois cent cinquante euros (EUR 27.501.350), représenté par un million cent mille cinquante-quatre (1.100.054) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept mille euros (EUR 7.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2009. LAC / 2009 / 8664. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009038519/7241/106.

(090044102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Geoforage S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.261.

L'an deux mille neuf, le douze mars .

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société à responsabilité limitée GEOFORAGE S.A. (la Société), ayant son siège social à 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée le 21 août 2008 suivant un acte du notaire Maître Martine Schaeffer, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C du 18 septembre 2008, n° 2285 page 109676, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.261.

A comparu:

GREENLAW PROPERTY SA, une société de droit de Belize, établie et ayant son siège à Jasmine Court, 35 A Regent Street Po Box 1.777 Belize City BELIZE, ici représentée par Monsieur Jérôme BACH, juriste, demeurant professionnellement à 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration générale sous seing privée établie à Belize, le 5 octobre 2006,

une copie de la procuration, signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessous a demandé au notaire d'acter que;

I. le comparant détient 100% du capital social de ta Société et l'intégralité du capital social est dès lors présente ou représentée;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. dissolution et liquidation volontaire de la Société;
2. nomination du liquidateur de la Société (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
3. détermination des pouvoirs à conférer aux Liquidateurs et de la procédure de liquidation;
4. Divers

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur, Mr Jérôme BACH, avocat, né le 23 juin 1976 à Metz demeurant à 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, chacun individuellement et sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et dressé les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faites au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: J. Bach et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mars 2009. Relation: LAC/2009/10083. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009038527/5770/55.

(090044390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Mathen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 102.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038591/6093/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02632. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Adanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Adanel S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009038387/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05249. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Sensient Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.548.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Board of Managers

John L. Hammond / Jeffrey T. Makal

Manager / Manager

Référence de publication: 2009038385/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05245. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.
